



achat de 50% maison lors d'un divorce

Par **DOUBLE**, le **06/10/2011** à **22:31**

Bonjour,

Je souhaite acheter 50% de la maison de ma compagne non officielle.

Elle détient à 50 % cette maison et dans le cadre de sa procédure de divorce son mari va vendre sa part (50%).

Ma compagne ne peut pas investir la somme correspondant à ces 50%.

Comment est-il souhaitable de s'y prendre afin que la situation soit à la fois pas trop onéreuse (/frais connexes) mais nous protège l'un et l'autre en cas de rupture ?

Je vous remercie pour votre aide sur ce sujet

Par **Domil**, le **06/10/2011** à **23:04**

La meilleure solution est d'acheter directement au mari sa part. S'il refuse, vous ne pourrez l'y contraindre.